



## PROCES-VERBAL

### COMMISSION DEPARTEMENTALE DETECTION RECRUTEMENT ET FIDELISATION DES ARBITRES

---

Réunion du : **Le vendredi 22 Juin 2018**  
à : **18h30**

---

Présidence : **Gilbert BECU**

---

Présent(s) : **Dominique BOUSSARD – Jean-Luc BOUSSARD**  
**Dominique GAUTHIER – Christophe GAUTRON**

---

Excusé(s) : **Gaëtan GIRIN – Fabrice LEMEUR- Jacky FORTEPAULE- Jacky NAUDINET**

---

**Bernard BOURILLON - Benoit LAINE – Béatrice BLOT – Jean Luc MATHIEU**

---

Invité(s) : **Michel CASSEGRAIN – Marc POEZEVARA (président de la CRPA)**

---

#### **Ordre du jour :**

PV du 30 Mars 2018

Dossier référent arbitrage (Dominique BOUSSARD, Jean Luc BOUSSARD, Dominique GAUTHIER)

Dossier désignation conseillers (Jacky NAUDINET et CDA)

Indemnisation conseillers (Jacky NAUDINET)

Dossier coordination entre les clubs et la CDPA (Dominique GAUTHIER)

Dossier tuteur (Gaëtan GIRIN)

Dossier arrêt arbitres 2017/2018 (Christophe GAUTRON)

Stand arbitrage et quizz arbitrage

### **Mot du Président :**

Je tiens à remercier au nom de la commission la présence de nos invités

Nouvelle appellation : la CDDRFA devient la Commission Départementale Promotion d'Arbitrage (CDPA) décidée par les instances fédérales du 17 juin à la réunion à la FFF.

Adoption du procès-verbal de la réunion de la commission du 30 mars 2018.

### **Dossier référent :**

- Bilan réunions sectorielles - Suivi des fiches des référents arbitres en fin de saison (un rappel par mail ou par courrier officiel sera envoyé au référent ou à son club) - présentation de la fiche et faire un bilan sur leurs actions au sein de leur club

- Bilan des clubs : nombre de club avec référent : 56 nombre de club sans référent : 35

### **Fiche évaluation pédagogique de la formation :**

Suite au retour des fiches par les clubs sur la formation du référent, beaucoup de points positifs sur la présentation sur le sujet présenté, la fourniture de la documentation, sur l'animation faite par les membres de la commission et la mise en place rapidement des actions au sein de leur club.

Suite à la décision du CD aucun club en infraction avec l'article 44 ne sera amendé cette saison.

L'article 5 du règlement sur le référent au niveau de la sanction pécuniaire sera revu à la prochaine réunion de CD

La CDPA prévoit pour le début de la saison prochaine la mise en place des réunions sectorielles en plus de formation au District du Loiret un samedi matin pour le début du mois d'octobre, les clubs en infractions recevront un courrier officiel de convocation (date à définir pour les lieux et l'envoi des courriers)

### **Dossier désignation conseillers :**

- La désignation des conseillers en arbitrage 2018/2019 est sous la responsabilité de la CDA du Loiret et ne dépend plus de la CDPA ainsi que la formation des tuteurs.

Nouvellement les stagiaires doivent faire leurs trois premiers matches avec le référent du club. Ces derniers se devront d'être présents aux formations administratives.

### **Dossier coordination club/CDPA :**

Le membre de la commission en charge de ce dossier nous fait part du bon accueil des clubs aux membres de la commission suite aux formations de secteurs.

### **Dossier tuteur (bilan de Gaëtan GIRIN) :**

Aucun problème vis-à-vis des tuteurs et le retour des fiches d'évaluation des stagiaires.

### **Dossier arrêt arbitre**

Dossier en cours, un bilan sera fait en début de saison 2018/2019 avec la CDA quand tous les dossiers seront finalisés

### **Dossier stand arbitrage :**

De nouvelles approches seront envisagées pour la promotion de l'arbitrage avec la CRPA, la CDPA la commission de féminisation et la CDA

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Prochaine réunion : **6 octobre à 9h00**

**Le Président**  
**Gilbert BECU**

**La Secrétaire**  
**Dominique BOUSSARD**